

MONENSIN PRÉMÉLANGE

Usage vétérinaire
seulement
Contenu net 25 kg
No. D'enregistrement
02243232

INGRÉDIENT ACTIF: Monensin (sous forme de monensin sodique) 200g/kg



INDICATIONS:

Poulets à griller et dindons de chair:

1. Pour aider à prévenir la coccidiose causée par *Eimeria acervulina*, *E. mitis*, *E. necatrix*, *E. maxima*, *E. tenella* et *E. brunetti* chez les poulets à griller.
2. Pour aider à prévenir la coccidiose causée par *Eimeria adenoides*, *E. meleagritidis* et *E. gallopavonis* chez les dindons de chair.

Bovins:

1. Pour améliorer le rendement alimentaire des bovins de boucherie (bouillons et taures) destinés à l'abattage et élevés en parquets.
2. Pour aider à prévenir la coccidiose causée par *Eimeria bovis* et *Eimeria zuernii*. Remarque à l'utilisateur: la coccidiose survient de façon sporadique chez la vache laitière à sa première lactation, mais elle n'est pas considérée comme une maladie importante chez la vache plus âgée.
3. Pour augmenter le taux de gain pondéral chez les bovins au pâturage y compris les bovins destinés à l'abattage, les bovins d'embouche (court ou long engraissement) et les taures de remplacement de type laitier ou de boucherie, dont le poids est supérieur à 180 kg (400lb).
4. Pour réduire la teneur en matières grasses du lait chez les vaches laitières lactantes.
5. Pour minimiser la perte d'état de chair durant la lactation chez les vaches laitières.
6. Pour améliorer l'efficacité alimentaire pour la production de protéine du lait chez les vaches laitières.

POSOLOGIE ET MODE D'EMPLOI:

Important - doit être bien mélangé aux aliments avant l'emploi.

Poulets à griller et dindons de chair:

Bien mélanger 500 g (0,50 kg) de PRÉMÉLANGE MONENSIN à 1 tonne métrique (1,000 kg) d'aliments pour fournir l'équivalent de 99 g de monensin actif par tonne d'aliments.

Il est recommandé de mélanger le PRÉMÉLANGE MONENSIN à une petite quantité de l'un des ingrédients avant de l'incorporer à la totalité des ingrédients qui composent l'aliment complet.

Poulets à griller - administrer sans interruption comme seule alimentation.

Dindons de chair - administrer sans interruption comme seule alimentation jusqu'à l'âge de 10 semaines.

Bovins:

Ration complète réfère à l'aliment complet plus le fourrage:

Le prémélange Monensin peut être préalablement incorporé à un supplément solide avant d'être mêlé à la ration complète.

Indication 1. Choisissez l'un des programmes alimentaires ci-dessous:

Option 1. Utiliser continuellement 33 g de monensin actif par tonne de ration complète (1,000 kg) jusqu'à ce que les animaux atteignent le poids requis pour la vente. Mélanger 165 g de prémélange Monensin par tonne (1,000 kg).

Option 2. Utiliser 11 g de monensin actif par tonne de ration complète (1,000 kg) pendant une période initiale de 28 jours, et administrer ensuite 33 g de monensin actif par tonne de ration complète (1,000 kg) jusqu'à ce que les animaux atteignent le poids requis pour la vente. Mélanger 55 g de prémélange Monensin par tonne (1,000 kg) pendant une période initiale de 28 jours et ensuite mélanger 165 g de prémélange Monensin par tonne (1,000 kg).

Indication 2. Utiliser 22 g de monensin actif par tonne de ration complète (1,000 kg) et administrer continuellement pendant les périodes où les conditions favorisent le développement et l'exposition à la coccidiose. Mélanger 110 g de prémélange Monensin par tonne (1,000 kg).

Indication 4. Utiliser continuellement 16 24 g de monensin actif par tonne de ration complète (1,000 kg).

Indication 5. Utiliser continuellement 8 24 g de monensin actif par tonne de ration complète (1,000 kg).

Indication 6. Utiliser continuellement 16 24 g de monensin actif par tonne de ration complète (1,000 kg).

Bien que l'incorporation du produit dans la ration complète soit l'idéal, il est parfois nécessaire de l'incorporer dans un prémélange ou supplément.

Supplément ou prémélange médicamenté administré aux animaux selon un pourcentage de la matière sèche (MS) totale :

Mélanger un supplément ou prémélange médicamenté comme un pourcentage de la matière sèche (MS) totale est idéal. Le calcul suivant donnera le taux de monensin actif requis par kg de supplément ou prémélange médicamentée sec pour mélanger le dosage autorisé dans la ration totale:

$$\text{mg monensin/ kg de supplément ou de prémélange sec} = (\text{taux approuvé (mg de monensin sodique/kg de ration complète)} / (\% \text{ de supplément ou de prémélange ajouté à la ration sur une base de matière sèche totale})) \times 100$$

Supplément ou prémélange médicamenteux administré en quantité fixe par tête par jour :

C'est parfois préférable de mélanger le supplément ou prémélange médicamenteux à l'aliment complet ou à la ration totale en quantité fixe par tête par jour. Il faut alors convertir les taux exprimés en mg/kg de matière sèche totale dans la ration en mg/tête/jour. Dans ce cas, on doit procéder comme suit:

$\text{mg/tête/jour} = \text{poids de l'animal (kg)} \times \text{ingestion de matière sèche (\% du poids corporel)} \times \text{taux approuvé (mg/kg de ration complète (MS))}$.

Les calculs ont été effectués pour un large éventail de poids et six différents niveaux d'ingestion de matière sèche et est disponible du fabricant. Ces calculs représentent les taux requis de monensin sodique par tête par jour pour un poids corporel donné.

Aliments complets médicamenteux:

Les aliments complets médicamenteux sont souvent servis séparément des fourrages dans la ration alimentaire, en quantité fixe par tête par jour. Il faut alors convertir le taux approuvé de monensin sodique en mg/tête/jour. Dans ce cas, on doit procéder comme suit:

$\text{mg/tête/jour} = \text{poids de l'animal (kg)} \times \text{ingestion de matière sèche (\% du poids corporel)} \times \text{taux approuvé (mg/kg de ration complète (MS))}$.

Supplément médicamenteux:

Indication 3. Distribuer manuellement à raison de 200 mg de monensin actif par tête par jour incorporé au supplément médicamenteux. Le supplément médicamenteux doit être préparé de façon à ce que distribué manuellement selon les directives au taux minimum de 0,5 kg/tête/jour, il fournisse 200 mg de monensin actif par tête par jour. Par exemple, si le supplément médicamenteux est servi à raison de 0,5 kg par tête par jour, il doit renfermer 2 kg de prémélange Monensin par 1,000 kg. Le supplément médicamenteux doit être distribué manuellement du début jusqu'à la fin de la saison de pâturage.

REMARQUE:

1. Toutes les rations doivent être corrigées sur une base de 100% DE MATIÈRE SÈCHE.
2. Les instructions relatives à l'incorporation préalable du produit à des prémélanges secondaires et/ou des suppléments au taux requis peuvent être obtenues du fabricant.
3. Tous les prémélanges secondaires et les suppléments doivent être soigneusement mélangés à la diète journalière totale ou à l'aliment complet (portion céréalière de la ration) avant d'être administrés aux animaux. Ne pas servir non dilué.
4. Consultez votre vétérinaire et/ou votre nutritionniste pour des informations additionnelles sur l'utilisation de monensin chez la vache laitière en lactation.

MISE EN GARDE:

1. Ne pas administrer aux poulettes et aux dindes de remplacement ni aux poules et aux dindes pondeuses.
2. Lors du mélange et de la manutention de Prémélange Monensin, utiliser des vêtements protecteurs, des gants étanches et un masque à poussière. Les utilisateurs doivent bien se laver à l'eau et au savon après avoir manipulé ce produit.
3. Ne pas fournir d'autres sources de monensin (i.e des aliments renfermant du monensin ou capsules de monensin à libération lente).
4. Garder hors de la portée des enfants.

NOTE:

- (a) Aucune période de retraite est nécessaire avant d'abattre les animaux traités pour les fins alimentaires si cette prémélange médicamenteux est utilisé selon les instructions.
- (b) Aucune période de rétention du lait est nécessaire si cette prémélange médicamenteux est utilisé selon les instructions.

PRÉCAUTION:

1. Ne pas utiliser cette moulée médicamenteuse pour traiter les épidémies de coccidiose.
2. Consulter un vétérinaire ou pathologiste de volaille si les pertes sont plus de 0.5% durant une période de 2 jours.
3. Ne pas laisser les chiens, les chevaux, autres équidés ni les pintades s'approcher des moulées renfermant du monensin. L'ingestion de monensin par ces animaux c'est révélee fatale.
4. Les volailles qui consomment du monensin ne devraient pas être traitées avec des produits renfermant de la tiamuline. Une diminution sévère de la croissance pourrait en résulter.
5. Peut être utilisé dans les aliments contenant les agents liants suivants, Bentonite (2%), Attapulgite (2%), Kaolin (2,5%), Sulfonate de lignine (4%), Carboxyméthylcellulose (0,1%) ou Agri-Colloid.
6. Ne pas administrer la moulée médicamenteuse aux dindons de plus de 10 semaines.
7. Certaines souches de coccidies chez les dindes peuvent démontrer une tolérance au monensin.
8. Ne pas dépasser les niveaux recommandés; une réduction des gains quotidiens moyens pourrait en résulter.
9. Chez les vaches laitières primipares, le traitement à 24 g de monensin par tonne peut entraîner une augmentation de l'incidence des cas d'oedème mammaire et une augmentation du nombre de saillies par gestation menée à terme.
10. L'utilisation continue du monensin chez les vaches laitières peut être associée à une augmentation du taux de naissances gémeillaires et de mortinatalités, ainsi qu'une augmentation du poids à la naissance des veaux femelles.

ENTREPOSAGE: Conserver dans un endroit sec et frais en dessous 30°C. Éviter le gel.



Fabriqué par: Bio Agri Mix LP
C.P 399, Mitchell, ON
N0K 1N0
www.bioagrimix.com